

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 848**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Communication et industries graphiques opt. A étude et réalisation de produits graphiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n°12	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en Communication et Industries Graphiques est capable à partir des éléments fournis (cahier des charges, maquette, dossier de fabrication, éléments informatisés, forme imprimante...) d'analyser ceux-ci et de mettre en œuvre les moyens techniques de leurs réalisations conformément à la commande du donneur d'ordre et aux critères de qualité, quantité, coûts et délais. Pour les travaux qui ne nécessitent pas la démarche de créativité d'un concepteur, il peut assurer la mise en page et la préparation du support de communication.

Au sein du bureau de fabrication, il a la responsabilité d'organiser et de coordonner des équipes de travail. A ce titre, il assure l'interface avec d'autres services internes et/ou externes à l'entreprise. Cette activité de gestion de production se déroule au sein d'une équipe, soit en journée, soit avec des rotations d'équipes.

Les activités qu'il mène peuvent être regroupées en sept fonctions, dont l'importance varie suivant le type d'entreprise dans lequel il travaille. Au travers de ces fonctions, le technicien supérieur en communication et industries graphiques doit être capable de :

- Assurer la coopération technique et commerciale
- Réaliser une étude de fabrication (matériel pre-presse)
- Organiser, planifier et gérer la production
- Étudier et réaliser des produits graphiques
- Assurer la qualité
- Participer aux actions de maintenance
- Communiquer, animer
- Gérer les compétences
- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toutes les entreprises du secteur des Industries et de la Communication Graphique (studio, maison d'édition, atelier de photogravure, imprimerie utilisant un ou plusieurs procédés d'impression et de finition, fabricants et installateurs de matériels et/ou de systèmes d'industries graphiques). Au sein des services prépresse, impression-finition, fabrication, qualité.

Le titulaire du BTS CIG peut s'intégrer également dans l'équipe projet réalisant un support multimédia.

Selon la taille de l'entreprise, le technicien supérieur en Communication et Industries Graphiques exerce les fonctions de : - Responsable du flux de production numérique.

- Responsable de tout ou partie du service de préparation du support de communication.
- Chef de fabrication.
- Responsable de la qualité
- Chef d'équipe d'impression (supervision du fonctionnement de plusieurs machines d'impression, d'un ensemble intégré impression/finition, de l'organisation et de la gestion de la production, relation avec le client).
- Chef d'atelier d'impression et/ou finition.

Il est l'un des interlocuteurs potentiels du client, du commercial, des fabricants et des fournisseurs (participation au choix et à la mise au point des matériels, matériaux, logiciels...).

A ces postes il lui est demandé : ouverture d'esprit, bon relationnel, capacité de médiation, capacité d'adaptation et esprit de synthèse.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1303 : Encadrement des industries graphiques

E1308 : Intervention technique en industrie graphique

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les composantes de la certification sont les suivantes : - Élaboration d'un avant-projet de fabrication
- Validation d'un avant-projet de fabrication (produits graphiques)
 - Etude de fabrication et calcul d'un devis
 - Préparation et réalisation de la production
 - Réalisation d'un projet (spécifiques à chaque option)
 - Rapport de stage ou d'activités professionnelles
 - Mathématiques
 - Sciences physiques
 - Français
 - Langue vivante étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 31/07/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

BTS Industries graphiques